

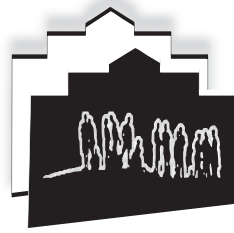
**ACTION**  
**solidarité**  
**GRAND PATEAU**



Un quartier  
en  
**Noir**  
et  
**Blanc**

Pour un autre portrait du Grand Plateau

**SEUILS DE PAUVRETÉ,  
SEUILS DE FAIBLE REVENU**



# Seuils de pauvreté, seuils de faible revenu

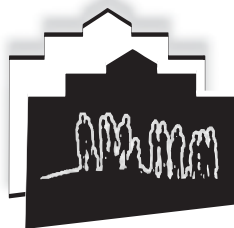
La question de savoir comment mesurer la pauvreté reste toujours problématique. Elle fait problème car la mesure de la pauvreté dépend des définitions qu'on donne à ce concept. Minimalement, on peut définir comme pauvres, les individus, les familles et les groupes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables pour la société où ils vivent. À la lueur de ces indications, on comprend qu'une situation de pauvreté doit toujours être considérée en relation avec la richesse et un niveau de vie tel que valorisé par le milieu ambiant. C'est donc dire que la notion de pauvreté renvoie à une construction sociale qui relève des modalités de classement et de traitement des individus reconnus comme pauvres par la société. Parmi ces modalités de classement, la plus fréquemment utilisée fait appel aux seuils de pauvreté.

## LES SEUILS DE PAUVRETÉ

La détermination d'un seuil de pauvreté, soulignons-le dès le départ, est relative. Il existe deux méthodes concurrentes pour le calculer. Le seuil de pauvreté absolue est défini à partir d'un panier de consommation minimal dont on calcule la valeur monétaire. Pour Statistiques Canada, c'est la Mesure du Panier de Consommation (MPC)(1). Relevons ici que si on parle d'un seuil de pauvreté « absolue », le choix du panier de consommation minimal relève quand même d'un choix partiellement arbitraire et relatif. Pour sa part, le seuil de pauvreté relative est fixé en fonction des revenus moyens ou médians des ménages de même taille et composition.

Enfin, à la jonction si on peut dire de ces deux mesures, il y a les seuils de faible revenu (SFR) tel qu'établis, depuis plus de 30 ans, par Statistique Canada.

1. Pour plus de détails sur l'établissement de cette mesure : " *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation* ", Direction des ressources humaines Canada, mai 2003, document mis en ligne : [www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/publications/research/2003docs/SP-569-03/F/S](http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra/publications/research/2003docs/SP-569-03/F/S)



## LES SEUILS DE FAIBLE REVENU

Histoire de complexifier les choses, Statistique Canada produit deux types de Seuils de faible revenu : avant et après impôt. En outre, à partir du début des années 1990, l'organisme commença à publier les mesures de faible revenu (MFR) avant et après impôt. Ces quatre seuils se rajoutent à la mesure du panier de consommation dont nous avons parlé précédemment. Comme ces différents indicateurs donnent des taux différents, on ne sera pas étonné que cela « peut être déroutant pour l'utilisateur »(2) ... Pour simplifier notre exposé, nous nous concentrerons uniquement sur les seuils de faible revenu avant impôt.

Les SFR sont calculés à partir de la proportion du revenu annuel que les ménages(3) consacrent à l'alimentation, le logement et l'habillement.

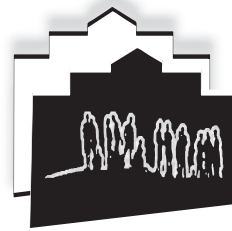
Les ménages sont classifiés selon leur composition (nombre de personnes) et leurs lieux de résidence (régions urbaines, régions rurales). Le calcul des dépenses se base sur une enquête dont les données sont mises à jour régulièrement à partir de l'indice des prix à la consommation, afin de tenir compte de l'inflation. Un ménage est considéré à faible revenu à partir du moment où il est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu pour le logement, l'habillement et la nourriture qu'un ménage moyen de la même catégorie. En 1992, selon Statistique Canada, un ménage moyen consacrait 44% de ses revenus après impôt à l'alimentation, au logement et à l'habillement(4).

En 2001, les seuils fournis par Statistique Canada (établis en fonction des données sur les dépenses des ménages de 1992) s'établissaient comme suit :

2. Bernard Paquet, « *Les seuils de faible revenu de 1992 à 2001 et les mesures de faible revenu de 1991 à 2000* », Statistique Canada, 2002, Document de recherche mis en ligne : [www.Statcan.ca/cgi-bin/downpub/research\\_f.cgi](http://www.Statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi). Page 9.

3. Un ménage est généralement défini comme une personne ou un groupe de personnes qui habitent ensemble ou qui occupent le même logement.

4. Sur le calcul des seuils de faible revenu, voir Bernard Paquet, op.cit, pages 10-11.



**TABLEAU 1**  
**SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT 2001**

<b>SEUILS DE FAIBLE REVENU DES MÉNAGES</b>					
Taille du ménage	Régions géographiques - Taille de la ville				
	50 000 hab. et plus	100 000 à 499 999 hab.	30 000 à 99 999 hab.	Moins de 30 000 hab.	Rural
1 personne	18 841 \$	16 160\$	16 048 \$	14 933 \$	13 021 \$
2 personnes	23 551 \$	20 200\$	20 060 \$	18 666 \$	16 275 \$
3 personnes	29 290 \$	25 123 \$	24 948 \$	23 214 \$	20 242 \$
4 personnes	35 455 \$	30 411 \$	30 200 \$	28 101 \$	24 502 \$
5 personnes	39 633 \$	33 995 \$	33 758 \$	31 412 \$	27 390 \$
6 personnes	43 811 \$	37 579 \$	37 317 \$	34 722 \$	30 278 \$
7 personnes et plus	47 988 \$	41 163 \$	40 875 \$	38 033 \$	33 166 \$

Source : Bernard Paquet, « Les seuils de faible revenu de 1992 à 2001 et les mesures de faible revenu de 1991 à 2000 », document de recherche, Statistique Canada, 2002, page 41.

Pour Statistique Canada, ces seuils de faible revenu ne constituent pas une mesure de la pauvreté. Ils constitueraient, tout au plus, un indice pour « rendre compte dans quelle mesure certains Canadiens sont dans une situation moins confortable économiquement que d'autres »(5) .

« faible revenu ». Par ailleurs, le Conseil souligne que les seuils de faible revenu (ou de pauvreté), sont toujours relatifs et arbitraires, qu'ils représentent un outil de recherche pour mesurer les revenus de différents groupes sociaux (mais non les besoins individuels) et que si certains seuils sont meilleurs que d'autres, aucun n'est parfait.

## LA POSITION DU CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

De son côté, comme beaucoup d'autres groupes s'intéressant aux politiques sociales et aux questions relatives à la pauvreté, le Conseil national du bien-être social du Canada considère les seuils de faible revenu comme des seuils de pauvreté, et il utilise indifféremment les termes « pauvre » et

Indépendamment des querelles et de la terminologie, les seuils de faible revenu restent des instruments utiles pour définir et analyser le segment considérable de la population canadienne qui vit avec de faibles revenus. Cela ne représente pas les seuls indicateurs pour évaluer la pauvreté, on sait que la scolarisation ou la nature des revenus entre autres choses, jouent un rôle, mais il est évident que la faiblesse des revenus est

5. Bernard Paquet, Op. Cit, page 9.



## TABLEAU 2

### SEUILS DE FAIBLE REVENU PRÉPARÉS PAR LE CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

SEUILS DE FAIBLE REVENU AVANT IMPÔT POUR 2002					
Mis à jour en décembre 2003					
Taille du ménage	Régions géographiques - Taille de la ville				
	500 000 hab. et plus	100 000 à 499 999 hab.	30 000 à 99 999 hab.	Moins de 30 000 hab.	Rural
1 personne	19 261 \$	16 521 \$	16 047 \$	15 267 \$	13 311 \$
2 personnes	24 077 \$	20 651 \$	20 508 \$	19 083 \$	16 639 \$
3 personnes	29 944 \$	25 684 \$	25 505 \$	23 732 \$	20 694 \$
4 personnes	36 247 \$	31 090 \$	30 875 \$	28 729 \$	25 050 \$
5 personnes	40 518 \$	34 754 \$	34 512 \$	32 113 \$	28 002 \$
6 personnes	44 789 \$	38 418 \$	38 150 \$	35 498 \$	30 954 \$
7 personnes et plus	49 060 \$	41 082 \$	41 788 \$	38 882 \$	33 907 \$

Source : Conseil national du bien-être social, [www.ncwcnbes.net/htmdocuments/principales/povertylinefrancais.htm](http://www.ncwcnbes.net/htmdocuments/principales/povertylinefrancais.htm)

une variable importante(6). À la fin 2003, le Conseil national du bien-être social établissait ses seuils de faible revenu avant impôt tel que détaillé dans le tableau suivant :

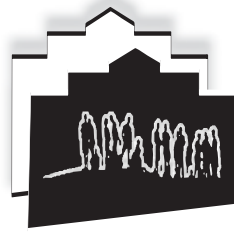
### LES SEUILS DE PAUVRETÉ DE QUÉBEC

Enfin, pour compléter ce tour d'horizon en ce qui concerne les seuils de faible revenu et de pauvreté, rappelons que le gouverne-

ment du Québec a lui aussi défini ses propres seuils(7). En novembre 2003, Québec fixait le seuil de pauvreté pour une personne seule à 10 800\$, pour un couple sans enfant et une personne chef de famille monoparentale avec un enfant à 15 500\$, et 18 200\$ pour un couple avec un enfant et pour une personne chef de famille monoparentale avec deux enfants. Pour ce qui est des personnes chef de famille monoparentale avec trois enfants ou plus comme dans celui d'un couple avec deux enfants, le seuil est de 22 000\$. Pour les familles de

6. Pour Richard Langlois " ...sans déterminer totalement les autres inégalités, l'inégalité des revenus les résume. Le revenu est sans doute le facteur qui explique le mieux à la fois le niveau de vie et le mode de vie des individus " in Richard Langlois, *S'appauvrir dans un pays riche*, Montréal, CEQ/éd. Saint-Martin, 1991, page 12.

7. Cf. Kathleen Lévesque et Tommy Chouinard, " Seuil de pauvreté d'une personne seule : 10 800 \$ ", *Le Devoir*, 10 novembre 2003.



plus de trois enfants, il s'élève à 24 500\$. Le niveau de ces seuils a été fixé d'une manière transitoire, c'est à l'Institut de la statistique du Québec et à un Comité consultatif sur la pauvreté à créer dans le futur, qu'incombera la tâche de calculer un nouveau seuil pour le futur. Il est clair qu'à la lueur des chiffres donnés précédemment, ces seuils transitoires de Québec sont beaucoup plus bas que ceux de Statistique Canada qui sont eux-même légèrement en-dessous de ceux du Conseil national du bien-être social.

## LE CHOIX D'UN SEUIL

C'est en prenant compte de ces différences que, dans le cadre de la démarche d'actualisation du portrait de la population du Grand Plateau, le choix d'une mesure des faibles revenus s'est porté sur celle du Conseil national du bien-être social. Rappelons une fois de plus que le choix d'un tel indicateur a toujours une part d'arbitraire. C'est aussi un choix relatif, un choix qui est en relation avec les milieux où évoluent les personnes et les groupes pauvres que l'on désire mieux connaître. Dans ce cas-ci, tenter d'évaluer la pauvreté sur le territoire du Grand Plateau doit tenir compte des transformations en cours sur le dit territoire. Plusieurs constats ont été faits par rapport à ces transformations : hausse importante des loyers en lien avec une forte augmentation de l'évaluation foncière, cette dernière étant une conséquence du processus de gentrification à l'œuvre dans l'arrondissement depuis les années 80.

Parler de gentrification renvoie à une profonde transformation de la population vivant dans le Grand Plateau, avec des changements au niveau du style de vie et de consommation. En bout de ligne, c'est à un renchérissement important du coût de la vie auquel on assiste. Il n'est donc pas exagéré d'utiliser les seuils de faible revenu les plus élevés, c'est-à-dire ceux du Conseil national du bien-être social, car le niveau de vie plus élevé du territoire fait en sorte que les dépenses pour le logement, l'habillement et l'alimentation peuvent devenir rapidement excessives, dépassant largement le 44% des revenus après impôt tel que défini par Statistique Canada.

Mesure relative de la pauvreté, les seuils de faible revenu, dans l'actualisation du portrait du Grand Plateau, seront articulés avec différents indicateurs pour mieux cerner les autres signes de paupérisme : faible niveau de scolarité, difficulté de logement (difficulté d'accéder à un logement et; à s'y maintenir, conditions du logement), type de ménage « à risque » comme les personnes seules ou les familles monoparentales, certains groupes d'âges comme les jeunes ou les personnes âgées, le type d'emploi (précaire ou temps plein), source des revenus, etc. C'est en tenant compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté qu'on est amené, en bout de ligne, à définir celle-ci par « l'accumulation de handicaps, de défauts, de déficits résultants d'inégalités tendant à se renforcer réciproquement »(8). C'est ce système d'inégalités qu'il s'agit de mesurer et où des indicateurs comme les seuils de faible revenu ont leur utilité...relative.

8. Alain Bihr et Robert Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Paris, Syros, 1995.

- ACTION SOLIDARITÉ GRAND PLATEAU a pour mission le développement juste et équitable des quartiers Saint-Louis, Mile-End et Plateau Mont-Royal dans les domaines social, communautaire et économique.

---

- **NOTRE MANDAT**

Pour une société fondée sur une juste répartition des richesses et une réelle qualité de vie.

1. Supporter les initiatives des communautés pour résoudre collectivement leurs problèmes.
2. Promouvoir la solidarité et la concertation sur les principaux enjeux du développement communautaire et social.
3. Entreprendre des actions solidaires et concertées pour améliorer les conditions de vie des personnes.
4. Promouvoir un développement équitable assurant à chaque citoyen la dignité, la pleine satisfaction de ses besoins fondamentaux et la possibilité de se réaliser pleinement.
5. Promouvoir le maintien et le développement de services communautaires, de loisirs, de santé, d'éducation et culturels accessibles universellement.
6. Contrer toute forme de discrimination, d'exclusion ou de marginalisation.



Table de concertation communautaire des quartiers  
St-Louis, Mile-End, Plateau Mont-Royal  
4450, rue St-Hubert, # 317  
Montréal, Qc. H2J 2W9

Action Solidarité Grand Plateau regroupe une quarantaine d'organismes, majoritairement des groupes communautaires, auxquels se sont joints d'autres acteurs sociaux importants de nos quartiers.